

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007  
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 42/56-07

Séance du 29 JUIN 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007/I - 1/08 du 14 et 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif 2007.
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007/I - 4/02 du 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif Prévention Sociale et Médico Sociale (Politique G01 G02 G03)
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007/I - 4/03 du 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif Insertion et Autonomie (Politique H01)
- VU le rapport de la Commission Permanente n° 4<sup>e</sup>/30-07 du 11 mai 2007
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité en date du 24 mai 2007
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Accorde, dans le cadre de l'Action Sociale des subventions pour un montant de 18 266 € aux associations citées dans le tableau annexé au rapport.
- ☞ Autorise le Président à signer chaque convention conformément au modèle adopté par la Commission Permanente dans sa séance du 11 mai 2007 (délibération 4<sup>e</sup>/30-07).
- ☞ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget primitif 2007 :
  - Fonction 51 Chapitre 65 Nature 6574
  - Fonction 58 Chapitre 65 Nature 6574

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER